



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 405-2026 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 1^{er} juin 2026, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté le *Règlement numéro 405-2026 relatif au traitement des élus municipaux*.

Ce règlement a pour objet de fixer la rémunération et l'allocation de dépenses des élus municipaux, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2026, et certaines modalités, comme le remboursement de dépenses.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi (le bureau est fermé les vendredis). Il est également disponible sur le site Internet du Village au www.abercorn.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 3 juin 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Maïke Storcks".

Maïke Storcks

Directrice générale adjointe et greffière adjointe